

Conditions générales de location de cycle

1. Conditions de location :

Le titulaire du présent contrat de location est le gardien du (des) cycle(s) loué(s) dès le début de la location (art. 1383 et 1384 du Code Civil) et jusqu'à son terme à la restitution du ou des cycle(s).

Pour toute location le dépôt d'une caution sera demandé (carte bancaire, chèque ou pièce d'identité). Bazik : 150 € / Premium : 200 € / Californien : 250 € / Superbike : 800 € / Volt : 1500 € / Vélobreak : 3000 € / Exotik : 500 € / Vélo enfant : 150 € / Suiveur : 150 € / Remorque : 200 € / Siège mino : 50 €.

Tout dommage subi par le véhicule loué sera à la charge du titulaire du présent contrat. Les réparations effectuées en dehors du magasin YooToo sur le ou les cycle(s) objets du présent contrat ne peuvent être remboursées qu'après accord préalable de notre part et sur présentation de la facture au plus tard à l'issue de la location.

Le matériel doit être restitué dans le même état que son état de départ (fonctionnement mécanique et propreté...).

Le nettoyage du ou des cycle(s) restitué(s) particulièrement sale(s) - c'est à dire si le(s) cycle(s) ne peut(vent) décemment pas être reloué(s) sans un nettoyage complet - sera facturé 10,00 € TTC par cycle.

YooToo conditionne la location au(x) mineur(s) au(x) dépôt(s) d'autorisation(s) signée(s) par la (les) personne(s) légalement responsable(s) du / des mineur(s) et d'une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le / les mineur(s).

2. Pendant la location, il est interdit de :

- Rouler sur les plages
- Monter ou descendre un trottoir sur un cycle loué
- Transporter une charge de plus de 25 kgs sur le porte-bagages
- Transporter un enfant de moins de 18 mois sans équipement adapté (rubrique siège "mino" : siège enfant sur porte-bagages arrière ou hamac / Baby Supporter dans une remorque spéciale)
- Prolonger la durée de la location sans notre accord préalable
- Sous louer.

3. Notre responsabilité civile professionnelle :

YooToo est assuré en cas de défaillance du matériel.

Tout accident devra nous être déclaré dans les 24 heures.

4. Vol :

En cas de vol, le titulaire du présent contrat de location devra rembourser à YooToo la valeur marchande intégrale à l'état neuf du cycle volé en plus du coût de la location.

Une garantie contre le vol vous a été proposée à la signature du présent contrat de location en complément de l'antivol fourni avec chaque vélo loué (prix par jour et par cycle : 1 € : Bazik - Premium - Esprit Californien - Mino - Junior - Suiveur - Remorque / 2 € : Superbike - Exotik / 3 € : Volt / 5 € : Vélobreak).

Avec cette garantie et en cas de vol, une indemnité forfaitaire vous sera demandée.
Bazik : 150 € / Premium : 200 € / Californien : 250 € / Superbike : 800 € / Volt : 1500 € / Vélobreak : 3000 € / Exotik : 500 € / Vélo enfant : 150 € / Suiveur : 150 € / Remorque : 200 €.

En cas de vol d'un cycle loué, vous devrez vous rendre, dans un délai maximum de 24h, dans notre magasin muni des documents suivants :

- Contrat de location du cycle volé
- Copie du procès-verbal de déclaration de vol effectué auprès des autorités de police (avec la référence du cycle volé)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.



Spotty Bikes SAS 3000 €
Siret 844 665 471 00018
APE 4764Z